



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Études

Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

N°2025-046

Séance du 19 septembre 2025

Présidente : Anne DAGUET-GAGEY

Vice-Présidente : Isabelle CABY

Composition de la commission Label Innovation Pédagogique

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Mme la Présidente soumet au vote la nouvelle composition de la commission Label Innovation Pédagogique, qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 19 septembre 2025

La Présidente

Anne DAGUET-GAGEY

Procédure de fonctionnement de la commission « Label Innovation Pédagogique » (LIP)

L'appel à projet « Label Innovation Pédagogique » traduit la stratégie déployée par l'université pour accompagner et soutenir l'innovation pédagogique.

Composition de la commission

La commission LIP est composée des personnes suivantes :

- Le/la vice-président(e) délégué(e) à la réussite étudiante ;
- Le/la vice-président(e) délégué(e) à la LCeR ;
- Le/la chargé(e) de mission à l'innovation pédagogique ;
- Le/la responsable administratif/tive du CETIP.

Fonctionnement de la commission

La commission est présidée par le/la vice-président(e) délégué(e) à la réussite étudiante.

Le/la président(e) de la commission LIP nomme un(e) rapporteur(e) pour chacun des bilans BQE mis en œuvre au cours de l'année universitaire précédente et pour les portfolios déposés dans l'espace dédié. Sont nommé(e)s rapporteur(e)s les conseiller(e)s pédagogiques du CETIP, qui ne participent pas aux délibérations.

Les membres de la commission s'engagent à informer le/la président(e) des dossiers pour lesquels ils sont partie prenante. Ils ne peuvent participer aux débats et décisions les concernant.

Avis de la commission

Pour chacun des dossiers éligibles, la commission émet un avis :

- A partir du bilan du projet BQE ;
ou
- A partir du portfolio retraçant la mise en œuvre d'une transformation pédagogique dans un enseignement, sans lien avec un projet BQE.

Les avis motivés de la commission LIP sont soumis à la CFVU.

Puis les décisions de la CFVU sont notifiées aux porteurs de projet, aux directrices et directeurs de composantes, aux responsables pédagogiques de la formation concernée, ainsi qu'au service Cap Avenir